

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 001-744/19/CT

■ CT1 - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux études nécessaires à la réhabilitation digue Est du Frioul et création d'un ouvrage de protection à Marseille 7ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/17693/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis :

Fort de ses 24 ports et de ses 8600 anneaux, la Métropole Aix-Marseille Provence constitue le premier pôle de plaisance de France et le deuxième d'Europe.

Le port du Frioul est organisé en deux bassins d'environ 11 ha, il dispose de 646 places permanentes et 100 places temporaires. Il accueille essentiellement des navires de plaisance, allant jusqu'à 30 m de long. Le bassin Est est composé d'une vingtaine d'appontements flottants de 46 à 143 m de long partant d'un môle central enraciné sur le quai des pêcheurs, alors que le bassin ouest est pratiquement désert, 3 appontements de 70 à 190 m de long accueillent les navires de plaisance, en plus des bateaux amarrés à quai.

Le port du Frioul est construit entre les îles Pomègues et Rattonneau. Deux digues de protection constituent les principaux éléments de défense contre les houles du large qui atteignent le site, la digue Berry (rénovée en 1984) et la digue Est.

La digue Est présente depuis plusieurs années des désordres importants et son état de dégradation nécessite des travaux conséquents de réhabilitation.

Face à cette situation, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite lancer un marché de Maitrise d'œuvre pour concevoir et suivre les travaux de réhabilitation de cette digue.

La digue Est présente depuis plusieurs années des désordres importants et son état de dégradation nécessite des travaux conséquents de réhabilitation.

Le profil de la digue sera intégralement repris pour résister aux houles.

Les 320m de partie historique de la digue Est seront réaménagés de façon à créer une promenade basse le long du quai et une promenade haute, à la façon de la digue Berry.

Le quai coté intérieur sera réaménagé pour créer des postes à quai pour l'accueil des unités moyennes.

Les travaux concerneront la création du quai intérieur, le démontage du corps de digue, le reprofilage du talus et la pose du matériau de filtre, la pose de la carapace depuis la risberme jusqu'à l'axe général de l'ouvrage, la création du mur de digue, la fermeture de la carapace sur le mur de digue, la pose des réseaux et la réalisation du couronnement de quai et des dallages du quai.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Les matériaux de la digue existante seront triés et réutilisés dans l'ouvrage.

Dans le cadre de cette opération, il sera étudié également la protection globale du plan d'eau.

En effet, la moitié du plan d'eau est soumise aux houles venant du sud-est, ce qui le rend très vulnérable en cas de fort coup de vent.

Une digue nouvelle pourrait être mise en œuvre afin de fermer l'entrée du port à ces houles. Le port, exposé aux houles d'est à sud-est, subit lors des tempêtes une agitation du plan d'eau pouvant dépasser un mètre d'amplitude. Dans ces conditions, toute la partie ouest du bassin est peu utilisable.

Le projet prévoit de sécuriser le port par la création d'un ouvrage de protection d'environ 100m de longueur implanté aux abords de la pointe d'Ouriou.

Ceci permettra de pérenniser les aménagements du Port réalisés, et plus particulièrement, protéger les quais des agressions maritimes de la houle.

Il convient donc de procéder à la création et à l'affectation de l'opération relative à la digue Est du Frioul pour un montant de 2 000 000€ afin de démarrer les études.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation digue Est du Frioul et création d'un ouvrage de protection à Marseille (7ème arrondissement) pour un montant de 2 000 000€ ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de rapport concernant l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation digue Est du Frioul et création d'un ouvrage de protection à Marseille 7ème arrondissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC